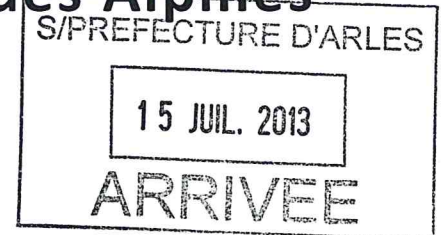




Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 février 2013



Le douze février de l'année deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora à Maussane Les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai, Vice-président.

Etaient présents :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Pierre Souvet - Conseiller régional, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Michel Mucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Roland Darrouzes - Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Claude Vulpian - Conseiller Général, Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Charleyn Voelkel, Romain Blanc, Jean Michel Pirastru et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-04

Objet : Agriculture – Animation foncière : Convention entre le PNR des Alpilles, la Communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance et la commune d'Orgon.

Monsieur le Vice-président expose :

- Que le PNR des Alpilles s'est engagé avec l'ensemble des partenaires dans la mise en place d'un dispositif d'animation foncière à l'échelle du territoire du Parc,
- Que la commune d'Orgon a rejoint la communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance (CARAD) au 1^{er} janvier 2013,
- Que la compétence en matière de foncier agricole fait l'objet d'un transfert,
- Que ceci implique que soit prévu un accord entre le PNR des Alpilles, la commune d'Orgon et la CARAD formalisé dans le cadre d'une convention (dont le projet est annexé),
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où il l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'acter le partenariat entre le PNR des Alpilles et la Communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance,
- De donner pouvoir à monsieur le Président ou le Vice-président ayant délégation de signer la convention.



Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président


Laurent Geslin



Rhône
Alpilles
Durance



PROJET

CONVENTION DE PARTENARIAT Animation foncière

Entre

Le Parc Naturel Régional des Alpilles dénommé ci-après « le PNRA » ou « le Parc » et représenté par son Président, dûment habilité par délibération n° du Comité syndical en date du 12 février 2013, Monsieur Roland Darrouzès,

La commune d'Orgon, représentée par son Maire, Monsieur Guy Robert

et

La communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance, représentée par son Président Max Gilles, par délibération n° du Conseil Communautaire en date du 2013.

Vu le Décret du 30 janvier 2007 portant classement du parc naturel régional des Alpilles,
Vu la délibération en date du 27 mars 2012 visant la mise en place d'un dispositif d'animation foncière,
Vu l'adhésion de la commune d'Orgon à la communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance en date du 1^{er} janvier 2013,
Vu le dispositif d'intervention foncière porté par la communauté d'agglomération
Vu la convention d'animation foncière portée par le PNRA, la SAFER et leurs partenaires,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de coordonner les démarches d'intervention et d'animation foncière sur le territoire de la commune d'Orgon.

ARTICLE 2- ANIMATION FONCIERE

L'animation foncière sera confiée au PNR des Alpilles dans le cadre de la convention qu'il a conclu avec la SAFER.

Eu égard aux enjeux liés à la charte et au territoire du Parc naturel régional des Alpilles, l'animation foncière sera réalisée, sur le territoire d'Orgon, dans le cadre du dispositif SAFER-PNRA et leurs partenaires.

La communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance participera au comité de pilotage mis en place à l'échelle du PNRA réunissant le conseiller foncier dédié au territoire, le Directeur départemental de la SAFER, le Directeur et la chargée de mission Agriculture du Parc, le Directeur de la CCVBA, le Directeur de l'agriculture et du tourisme du Département, le Directeur en charge de l'agriculture de la Région, un représentant de chaque commune.

Pour des raisons de cohérence et de suivi sur l'ensemble du territoire du Parc, le PNR des Alpilles reste destinataire des notifications liées à la commune d'Orgon.

ARTICLE 3 – VEILLE FONCIERE ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE PREEMPTION AVEC CONTRE-PROPOSITION DE PRIX

La veille foncière sera réalisée dans le cadre du dispositif porté par la communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance. A ce titre, les demandes d'intervention pour préemption avec contre-proposition de prix seront formulées par la communauté d'agglomération avec accord de la commune.

ARTICLE 4 – PRISE EN CHARGE DES PETITS ACTES

Les prises en charge liées aux petits actes, au bénéfice des agriculteurs du territoire de la commune d'Orgon, relèveront du dispositif porté par le PNRA et seront financées par le Département dans les conditions prévues dans le dispositif porté par le PNRA et ses partenaires.

ARTICLE 5 – REGELEMENTS FINANCIERS

5.1 : Veille foncière

Il sera facturé, par la SAFER, à la communauté d'agglomération forfaitairement en fonction de la moyenne du nombre de notifications reçues par la SAFER sur la commune d'Orgon au cours des trois années antérieures à la signature de la présente convention la somme suivante :

Nombre moyen de notifications reçues.....31.
Coût unitaire	22 € HT
Total annuel (nombre moyen X coût unitaire)682 € HT

Le paiement se fera par virement au compte bancaire de la SAFER n° 19106 00841 034 91889000 67, Agence de Manosque de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Alpes-de-Haute-Provence, Route de Sisteron – 04100 MANOSQUE.

5.2 : Frais dans le cadre des dossiers de préemption avec contre-proposition de prix

Les frais de dossiers seront facturés dans le cadre des engagements pris par la communauté d'agglomération avec la SAFER.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

L'échéance de la présente convention sera simultanée à l'échéance de la convention conclue entre le PNRA, la SAFER et leurs partenaires.

Fait à _____ le _____

Pour la Communauté d'agglomération
Rhône Alpilles Durance,

Pour le PNRA,

**Monsieur Max Gilles,
Président**

**Monsieur Roland DARROUZES,
Président**

Pour le Conseil Général des Bouches-
du-Rhône

**Monsieur Guy Robert
Maire d'Orgon**



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 février 2013

Le douze février de l'année deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora à Maussane Les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï, Vice-président.

Etaient présents :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Pierre Souvet - Conseiller régional, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Roland Darrouzes - Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Claude Vulpian - Conseiller Général, Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Charleyn Voelkel, Romain Blanc, Jean Michel Pirastru et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-01

Objet : DFCI-APSIF : reconduite du dispositif en 2013



Monsieur le Vice-président expose :

- Que c'est en pleine saison touristique que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum.
- Que la prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants de la gestion du massif des Alpilles, massif forestier méditerranéen fortement menacé.
- Que sur proposition du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, a été mise en place, sur les Alpilles et ce depuis 2006, une opération d'assistance de prévention et de surveillance des incendies de forêt (APSIF).
- Que le bilan des démarches depuis 2006 a permis de conclure sur l'efficacité de cette opération et de l'intérêt de sa reconduction pour la saison estivale 2013.
- Qu'une nouvelle stratégie régionale pour la forêt a été délibérée le 21 octobre 2011 validant un cadre d'intervention de la politique régionale en faveur de la forêt et de la filière bois. Il est stipulé dans ce document un plafonnement à 15 APSIF par mois pour la période estivale.
- Que dans le cadre de l'application stricte des compétences statutaires (DFCI) du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, un dossier de demande de financement doit être adressé à la Région, afin de relancer la démarche pour la saison estivale 2013.
- Que le contenu de l'organisation de la démarche 2013 est défini dans le projet de cahier des charges ci-joint élaboré selon la fiche critère définie par les services de la Région. Le cahier des charges définitif sera élaboré lors de réunions de concertation organisées dans le cadre de l'élaboration de la démarche d'application de la réglementation préfectorale sur le territoire des Alpilles, et sur la base des éléments des campagnes précédentes.
- Que le plan de financement, présenté ci-dessous, prend en compte le recrutement de 14 agents sur 3 mois, et d'un agent chef d'équipe sur 5 mois, différents du critère d'éligibilité inscrit par la Région.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONEL 2013	
Participation du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 80% (hors 2 mois supplémentaires du chef d'équipe)	97 788,00 €
Participation du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles (avec 2 mois supplémentaire du chef d'équipe). Contributions sollicitées auprès des communes.	29 393,00 €
Montant total : 100%	127 181,00 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.



Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Vice-président,

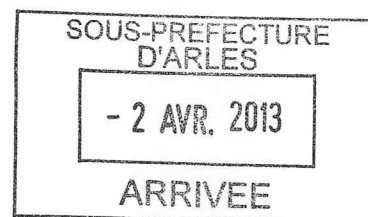
Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De reconduire l'opération Jeunes en forêt, pour la saison estivale 2013, dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement 2013 ci-dessus ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil régional,
- De prendre en compte sur fonds propres (contributions des communes) le montant correspondant au fonctionnement des 2 mois supplémentaires de recrutement du chef d'équipe,
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président





**Assistant à la prévention et la surveillance
des incendies de forêts (APSIF)**

**Démarche Alpilles
Saison estivale 2013**

**Cahier des charges
Projet**

Le présent cahier des charges correspond à un premier projet élaboré dans le cadre de la demande de financement pour la démarche APSIF 2013.

Il est rappelé que ce cahier des charges est établi sur la réglementation de fréquentation des massifs forestiers, issue de l'arrêté préfectoral n°2011143 - 0004 du 23 mai 2011.

Par conséquent, les orientations précisées dans le présent cahier des charges, peuvent être quelque peu modifiées selon les prescriptions d'une éventuelle nouvelle réglementation

Le territoire des Alpilles regroupe 16 communes : Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Mas Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Le Paradou, Saint-Etienne du Grès, Saint-Martin de Crau (en partie), Saint-Rémy de Provence, Sénas et Tarascon (en partie).

« La charte du Parc naturel régional des Alpilles présente le projet de territoire élaboré par les élus, les associations, les institutionnels, les socioprofessionnels et les habitants. Elle constitue le document de référence pour les 12 ans à venir en matière de développement durable.

.../ ...le projet de territoire pour les Alpilles s'appuie sur cinq priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté ».

Des enjeux pour ce territoire :

L'économie des Alpilles repose fortement sur le tourisme. L'offre touristique bénéficie des atouts d'un territoire à très forte identité rurale et provençale, dont l'image attractive a largement dépassé les frontières. La valeur biologique des Alpilles, reconnue sur le plan national et international, rajoute encore à cet attrait.

C'est lorsque la saison touristique bat son plein que les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. Le massif des Alpilles est le plus grand massif forestier des Bouches-du-Rhône. La prévention des incendies de forêts est un des volets les plus importants dans la gestion des Alpilles.

En 1995, le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif des Alpilles a permis de faire ressortir les grandes orientations et d'établir une stratégie de prévention des incendies efficace en réalisant un grand nombre d'aménagements (débroussaillage, citernes, pistes etc.) au sein du massif.

SUBPRÉFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
- 2 AVR. 2013

ARRIVEE

En effet, l'objectif étant d'informer un maximum de personnes des conditions de fréquentation émises par l'arrêté préfectoral n°2008127-1 du 6 mai 2008.

Pour ce faire, l'équipe a été élargie à 19 agents dont 1 agent chef d'équipe, afin de couvrir un territoire plus large et permettre une démarche de gestion plus générale et une diffusion de l'information plus efficace.

L'objectif de l'agent chef d'équipe, en plus de son rôle d'agent de sensibilisation, est d'améliorer l'organisation des équipes ainsi que les liens entre Syndicat mixte du Parc Naturel Régional et les équipes d'agents. Cette organisation particulière est indispensable dès lors que les effectifs sont augmentés.

De part ce dispositif, les agents, en collaboration avec les services entrant dans le système de prévention des incendies de forêt, ont couverts 10 sites naturels (correspondant aux entrées de massifs), mais également 5 sites touristiques, 10 campings et 5 marchés hebdomadaires (sites correspondant à de grands rassemblements du public).

Pour 2009, les conditions règlementaires préfectorales sont restées les mêmes. Les élus réunis au sein du Comité syndical du PNR des Alpilles le 30 mars 2009, ont décidé une nouvelle fois d'appliquer à la lettre ces dispositions pour la saison estivale 2009.

Aussi, l'organisation de la démarche APSIF 2009 était sensiblement la même que celle de 2008. Elle regroupait le même effectif avec un chef d'équipe recruté sur 5 mois. De la même manière, le début de saison a permis de tester une première répartition des agents sur le terrain en visant des sites naturels, touristiques, marchés hebdomadaires et campings. Au bout d'un mois, cette répartition a été affinée aux sites les plus prioritaires en terme d'objectif de sensibilisation du public au risque incendie et à la réglementation.

11 communes sont couvertes par la démarche. 8 campings, 6 marchés hebdomadaires et 9 sites (4 sites 7j/7, auxquels s'ajoutent 2 sites supplémentaires le samedi et le dimanche et d'autres sites ponctuels couverts en cours de semaine à titre expérimental).

En 2010, l'organisation a été sensiblement la même et a permis de confirmer les choix effectués pour 2009, ainsi que les propositions d'améliorations de la démarche issues de l'analyse de cette même année. Ainsi, 3 sites naturels, 3 sites naturels/touristiques, 8 campings et 6 marchés hebdomadaires, sur 9 communes, ont été couverts par la démarche « Jeunes en Forêt » 2010.

La démarche pour la saison estivale 2011 a repris les mêmes bases de celle mise en place en 2008, 2009 et 2010 en positionnant 19 agents (dont 1 chef d'équipe), de manière à couvrir un territoire plus large et permettre une démarche de gestion plus générale et une diffusion de l'information plus efficace.

Les sites choisis ont été répartis de façon homogène sur le territoire des Alpilles. 4 sites reconnus comme prioritaires, car étant très fréquentés, ont été couverts par 1 binôme (voire ponctuellement 2 binômes) 7 jours sur 7, sur la tranche horaire de 10h à 19h. D'autres sites considérés comme secondaires ont été couverts par 1 binôme uniquement le week-end (période durant laquelle ces sites sont réputés le plus fréquentés). Les marchés et campings ont été couverts selon un planning hebdomadaire. Le site des Carrières de Badon à Eygalières, aménagé dernièrement par la commune, a fait l'objet d'un volet expérimental dès le début de saison. Après analyse de la fréquentation du site après quelques semaines, il a été abandonné au profit d'un circuit itinérant couvrant plusieurs sites 7jours/7 sur la commune d'Eygalières et devenant prioritaire.

▪ **4 sites couverts 7j/7 :**

- A. Le Barrage des Peiroou, St Rémy de Pce - 1 binôme
- B. Le Moulin de Daudet, Fontvieille - 1 binôme
- C. Les Grottes de Calès, Lamanon – 1 binôme
- D. La Table d'Orientation, Les Baux de Pce - 1 binôme

Quatre communes couvertes toutes la semaine

Le site F (Antiques) et le site A (Peiroou) peuvent être suivis un jour sur deux chacun.

▪ **2 sites couverts uniquement le week-end :**

- E. Les Antiques, St Rémy de Pce - 1 binôme
- F. Le Parking des Plaines, St Rémy de Pce - 1 binôme

Ces deux sites feront l'objet d'affiche pour la communication en semaine avec une bannière de couleur, fonction de la fermeture des massifs mis en place par le binôme A (St Rémy).

La validation des sites visés fera l'objet d'un travail de concertation de l'ensemble des acteurs de la prévention des incendies de forêt : ONF, CCFF, SDIS, Forestiers Sapeurs, Gendarmerie, des professionnel du tourisme (OT, SI, CDT), mais également de l'ensemble des Maires et élus des communes du Parc Naturel Régional. Ce travail permettra de mettre en place le dispositif APSIF Alpilles 2013 de manière cohérente avec les dispositifs de prévention déjà en place sur le territoire et sur la base des retours d'expériences des dernières années.

Durée de la mission

La période d'application de cette opération se déroule sur 3 mois, soit **du 10 juin 2013 jusqu'au 06 septembre 2013 inclus.**

Cependant, la mission incombant à l'agent chef d'équipe, débute 1 mois avant, afin de permettre une bonne appréhension de la mission et une bonne organisation et préparation du terrain pour l'accueil des équipes d'agents dès mi-mai, et se termine 1 mois après, afin de permettre la réalisation du bilan de la saison, soit 5 mois au total.

Le dispositif est donc de 14 agents sur 3 mois, plus 1 agent chef d'équipe sur 5 mois.

Mode de fonctionnement

Les plages horaires quotidiennes pendant lesquelles la présence des agents est indispensable, seront définies lors de l'élaboration du planning de présence en fonction des résultats obtenus par les expériences précédentes. Ces plages horaires seront affinées selon les relevés de fréquentation obtenus en cours de saison dernière pour chaque site choisi.

La formation

L'objectif de la mission étant de sensibiliser un large et éclectique public aux risques incendies et au comportement à adopter face aux contraintes réglementaires et naturelles de fréquentation du massif des Alpilles, les agents recrutés devront notamment avoir une bonne connaissance générale des Alpilles, du dispositif de prévention et de surveillance en place en été, des techniques de communication pour le contact avec le public :

- formation générale (connaissance du territoire, aspect réglementaire, géographique, topographie, politique du territoire ...)
- formation spécifique sur la mission (connaissance des outils, rôle de l'APSIF, place dans le dispositif de prévention et de surveillance, contact avec le public, relation avec les services de surveillance)
- Attestation de formation aux premiers secours (PSC 1-formation par le SDIS)



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 février 2013

Le douze février de l'année deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora à Maussane Les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafai, Vice-président.

Etaient présents :

Mohamed Rafai – Conseiller régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Pierre Souvet - Conseiller régional, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Roland Darrouzes - Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eygüières, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Claude Vulpian - Conseiller Général, Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Charleyn Voelkel, Romain Blanc, Jean Michel Pirastru et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-05

Objet : Fête du Parc 2013 : demande de subvention



Monsieur le Vice-président expose :

- Que la Région PACA reconduit en 2013 l'opération « fête des parcs naturels régionaux », dont le thème reste encore à définir.
- Que dans ce cadre, le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'engagement du PNR Alpilles pour l'organisation de la fête du Parc en 2013. Cela fait partie des événements majeurs de la vie du Parc. Ce serait la 6ème pour les Alpilles.
- Que la date proposée est le 29 septembre 2013 (sous réserve de modification du dispositif), le lieu serait choisi suite à un appel à candidature auprès des communes membres selon un cahier des charges défini.
- Que l'organisation serait assurée conjointement par le Parc naturel régional des Alpilles et la Région, assistés d'une agence et de régisseurs.
- Que le budget prévisionnel est le suivant (ces éléments sont établis sur la base de la fête 2012) :

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	montant
Volet 1 : Organisation des animations PNR ALPILLES			
Organisation de l'événement, Animations et visites, Frais de personnel supplémentaires (gestion de l'information, des réservations...) Renforcement de la communication locale Matériel Participation à l'organisation et à la prise en charge du repas	10 000	Région PACA	40 000
Volet 2 : Logistique et Régie technique			
Appui à la conception de l'événement pour le PNR Alpilles et la Région Régie technique Aménagement, installation et désinstallation du site, fourniture de matériel (dont chapiteaux), sécurité, sonorisation, animateur radio, gardiennage, la diffusion de la communication à l'intérieur du Parc, apéritif...	30 000		
TOTAL (€ TTC)	40 000		40 000

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'organiser la « fête du Parc 2013 » dans le cadre de l'opération « la Région fête les Parcs », selon les modalités exposées ci-dessus.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter les financeurs.

- De lancer un appel à candidature auprès des communes du Parc, pour accueillir cette manifestation, selon un cahier des charges préétabli.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Beslin





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 février 2013

Le douze février de l'année deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora à Maussane Les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï, Vice-président.

Etaient présents :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Pierre Souvet - Conseiller régional, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Jean-Louis Villermy – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Roland Darrouzes - Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Claude Vulpian - Conseiller Général, Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Charleyn Voelkel, Romain Blanc, Jean Michel Pirastru et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-05

Objet : Fête du Parc 2013 : demande de subvention



Monsieur le Vice-président expose :

- Que la Région PACA reconduit en 2013 l'opération « fêtons les parcs naturels régionaux », dont le thème reste encore à définir.
- Que dans ce cadre, le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'engagement du PNR Alpilles pour l'organisation de la fête du Parc en 2013. Cela fait partie des événements majeurs de la vie du Parc. Ce serait la 6ème pour les Alpilles.
- Que la date proposée est le 29 septembre 2013 (sous réserve de modification du dispositif), le lieu serait choisi suite à un appel à candidature auprès des communes membres selon un cahier des charges défini.
- Que l'organisation serait assurée conjointement par le Parc naturel régional des Alpilles et la Région, assistés d'une agence et de régisseurs.
- Que le budget prévisionnel est le suivant (ces éléments sont établis sur la base de la fête 2012) :

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	montant
Volet 1 : Organisation des animations PNR ALPILLES	10 000	Région PACA	40 000
Organisation de l'événement, Animations et visites, Frais de personnel supplémentaires (gestion de l'information, des réservations...) Renforcement de la communication locale Matériel Participation à l'organisation et à la prise en charge du repas			
Volet 2 : Logistique et Régie technique	30 000	Région PACA	40 000
Appui à la conception de l'événement pour le PNR Alpilles et la Région Régie technique Aménagement, installation et désinstallation du site, fourniture de matériel (dont chapiteaux), sécurité, sonorisation, animateur radio, gardiennage, la diffusion de la communication à l'intérieur du Parc, apéritif...			
TOTAL (€ TTC)	40 000		40 000

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

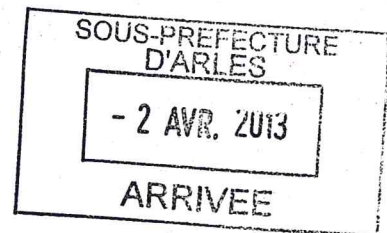
- D'organiser la « fête du Parc 2013 » dans le cadre de l'opération « la Région fête les Parcs », selon les modalités exposées ci-dessus.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter les financeurs.

- De lancer un appel à candidature auprès des communes du Parc, pour accueillir cette manifestation, selon un cahier des charges préétabli.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président



Laurent Geslin





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 février 2013



Le douze février de l'année deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Agora à Maussane Les Alpilles, sous la Présidence de Mohamed Rafaï, Vice-président.

Etaient présents :

Mohamed Rafaï – Conseiller régional, Marie Bouchez – Conseillère régionale, Pierre Souvet - Conseiller régional, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire - Maire de Mouriès, Jean-Louis Villermey – Maire-Adjoint de Mas Blanc les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-Adjoint de Maussane les Alpilles, Ulysse Teixeira – Maire-Adjoint de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Maire-Adjoint de Saint Martin de Crau, Patricia N'Guyen - Maire-Adjoint de Sénas, Anne-Marie Robert - Conseillère municipale d'Orgon, Rémy Thieuloy - Conseiller municipal de Fontvielle, Raymond Divol - Conseiller municipal d'Eygalières, Frédéric Bouvet - Conseiller municipal de St Rémy de Provence, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon.

Etaient absents excusés :

Michel Fenard - Maire des Baux de Provence, Jean Hilaire Seveyrac - Maire de Paradou, Roland Darrouzes - Maire de Lamanon, Henri Pons - Maire d'Eyguières, Yves Gervais Conseiller municipal de Tarascon, Hervé Cherubini - Conseiller Général, Claude Vulpian - Conseiller Général, Frédéric Vigouroux - Conseiller Général, Françoise Floupin - Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Guy Robert - Maire d'Orgon et Président de la Commission Agricole du Parc naturel régional des Alpilles, Régis Lilamand - Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Julien Cozette - Directeur Général des Services de la communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, Philippe Susini - Chargé de Mission Territoires Verts au Conseil Général des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Nathalie Galand, Charleyn Voelkel, Romain Blanc, Jean Michel Pirastru et Laurent Filipozzi agents du Parc naturel régional des Alpilles.

DELIBERATION N° CS-2013-06

Objet : RNR de l'ILON : demande de subvention

Monsieur le Vice-président expose :

- Que la Région a classé la Réserve Naturelle Régionale de l'Ilon (à cheval sur les communes d'Arles et de Paradou) en février 2012, et qu'elle a désigné le Parc Naturel Régional des Alpilles et l'association A. Rocha France comme co-gestionnaires.
- Que suite à des divergences et tensions entre certains acteurs locaux, par courrier en date du 19 Décembre 2012, le Président du Conseil Régional a souhaité, dans une démarche d'apaisement et de recherche de consensus, que le PNR des Alpilles prenne en charge la concertation nécessaire à la validation du plan de gestion qui doit permettre la conciliation optimale entre la préservation des richesses écologiques du site et le maintien des activités agricoles et pastorales.
- Qu'il est donc nécessaire de permettre un large travail d'échange et de discussion autour de la gestion de cette réserve en vue de la validation par tous du plan de gestion dont l'élaboration a été confiée à A. Rocha, cogestionnaire de la RNR avec le PNRA.
- Que le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montants (€TTC)	Source	Pourcentages	Montants (€TTC)
Préparation et mise en œuvre de la concertation autour du plan de gestion par le chargé de mission (20 journées)	4.000 €	PNRA	20 %	1.880 €
Encadrement de la concertation par le directeur du PNRA (3 journées)	1.800 €	Conseil régional PACA	80 %	7.520 €
Liens de convivialité	300 €			
Frais de déplacement	300 €			
Plaquette de communication concernant la RNR et les activités rurales	3.000 €			
TOTAL	9.400 €			9.400 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Vice-président,

Vu l'arrêté en date du 3 décembre 2010 du Président Roland Darrouzes déléguant à Laurent Geslin, 3^{ème} Vice-président, compétence en matière de délégation spécifique de fonction, de représentation et de signature pour le volet finances et instruction administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De demander une subvention pour un total de 7.520 € au Conseil Régional PACA selon le plan de financement ci-dessus.
- De donner pouvoir à monsieur le Président (ou le Vice-président ou le Président de commission ayant délégation) de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Vice-président

Laurent Geslin

